



Qui doit régler les Travaux de voirie

Par **vinz**, le **07/04/2013** à **17:38**

[fluo]bonjour[/fluo]

la mairie construit un lotissement derrière chez moi et veut que je paye les travaux de voirie qui m'offrent un accès par l'arrière.en a-t-elle le droit?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **07/04/2013** à **17:50**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (charte du forum)

Par **trichat**, le **08/04/2013** à **11:48**

Bonjour,

Si vous disposez déjà d'un accès à une voirie publique, pourquoi la mairie vous obligerait-elle à disposer d'un deuxième accès?

Y-a-t-il des questions de sécurité liées à votre accès actuel?

Si votre propriété actuelle ne s'intègre pas dans ce nouveau lotissement, vous pouvez refuser

ce nouvel accès et en conséquence ne pas participer à son financement.

La mairie peut ensuite vous mettre en demeure d'accéder à sa demande; alors vous disposerez d'un délai de deux mois pour contester devant le tribunal administratif cette décision faisant grief.

Cordialement.